

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



 **POUR UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ DES CHANCES**


 **LE DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE 2018**

Lundi 16 octobre 2017

Ce lundi 16 octobre, Didier ROBERT, Président de Région, et Yolaine COSTES, Vice Présidente déléguée à la mobilité, ont lancé le dispositif de continuité territoriale 2018 ; L'occasion pour la collectivité d'établir un point d'étape, un peu plus d'un an après le lancement, à titre expérimental, de la continuité territoriale Métropole-Réunion (août 2016).

La continuité territoriale, véritable dispositif d'égalité des chances, répond à la priorité pour La Région de permettre et simplifier la libre circulation des Réunionnais en France et à La Réunion. Ce dispositif, faisant écho au principe de justice et d'équité apparaît comme essentiel afin d'offrir aux familles réunionnaises, une possibilité de se déplacer, aussi bien pour des motivations personnelles que professionnelles.

Ainsi, le dispositif de continuité territoriale est reconduit pour l'année 2018. Les voyageurs, dans le sens Réunion-Métropole, comme dans le sens Métropole-Réunion, pourront, dès ce lundi, télécharger les dossiers de continuité territoriale pour les voyages 2018 sur le site de la collectivité (www.regionreunion.com) ou les retrouver dans nos nombreuses antennes sur toute l'île.

« Le lancement de la nouvelle campagne de continuité territoriale est un moment fort de notre calendrier. C'est un dispositif auquel nous sommes extrêmement attachés car nous restons persuadés que la continuité territoriale apporte une vraie révolution positive pour beaucoup de Réunionnais. De 2010 à 2013, 30 à 40 % des Réunionnais n'avaient jamais voyagé. Aujourd'hui, les Réunionnais se sont accaparés ce dispositif et envisagent par voie de conséquence, beaucoup plus naturellement la mobilité notamment professionnelle. »
Didier ROBERT, Président de Région.

> Les chiffres clés :

* Depuis 2010, plus de 670 000 Réunionnais ont bénéficié de la continuité territoriale.

* Plus de 175 millions d'euros engagés par la collectivité.

« Comme vous le savez, nous avons rencontré récemment la Ministre des Outre Mer avec laquelle nous avons pu échanger sur divers sujets prioritaires dont la continuité territoriale. Je suis très heureux de constater aujourd'hui que le Gouvernement accepte de discuter de ce dispositif et de la mobilité en général. Nous continuerons à échanger sur ces dispositifs afin de les rendre encore plus accessibles. »
Didier ROBERT, Président de Région.

LA CONTINUITÉ TERRITORIALE **MÉTROPOLÉ / RÉUNION** : POINT D'ÉTAPE

Depuis août 2016, plus de 30 000 Réunionnais ont bénéficié de l'aide à la continuité territoriale Métropole-Réunion. La collectivité a ainsi engagé pour ce deuxième volet, plus de 11 millions d'euros, dont 9 millions d'euros uniquement pour l'année 2017.

Pour rappel, le voyageur, sous condition d'éligibilité, dispose de deux possibilités pour bénéficier de la continuité territoriale : le mode « BON » et le mode « remboursement ».

Cette année expérimentale a permis de faire ressortir des éléments à améliorer afin de fluidifier l'instruction des dossiers Métropole-Réunion, notamment pour le mode remboursement, choisi par plus de 10 000 réunionnais depuis 2016.

En effet, à ce jour, plus de 60 % des dossiers sont réceptionnés incomplets ou comportant des pièces non conformes par les services de la Région, ce qui cause un retard considérable dans le traitement des demandes et freine ainsi l'ensemble de la procédure.

> **Une nouvelle modalité de remboursement pour l'année 2018 :**

Les voyageurs souhaitant bénéficier de la continuité territoriale Métropole-Réunion sous forme de remboursement, pourront, à l'occasion de leur séjour sur l'île, se rendre directement dans l'un des guichets d'accueil de la collectivité afin de pré-instruire leur dossier et ainsi vérifier et confirmer la conformité du dossier, sous condition de présentation d'un dossier complet : le voyageur doit pouvoir fournir l'ensemble des pièces demandées au préalable par la Région.

Des files prioritaires seront identifiées pour les voyageurs de Métropole afin de réduire leur temps d'attente.

« Nous allons, pour l'année 2018, faire en sorte que les modalités soient beaucoup plus fluides dans le sens Métropole-Réunion. Nous sommes soucieux au quotidien que les Réunionnais puissent bénéficier des aides dans les meilleures conditions. Il y a effectivement une certaine rigueur à respecter que nous demandons aux Réunionnais pour l'instruction des dossiers. Le fait de pouvoir, pour cette nouvelle année, les rencontrer sur place, à La Réunion, permettra de mieux échanger avec les voyageurs et répondre au mieux à leurs questions. »

Yolaine COSTES, Vice Présidente en charge de la continuité territoriale.

DES GUICHETS D'ACCUEIL ET D'INFORMATION OUVERTS SUR TOUTE L'ÎLE :

Afin d'assurer un service de proximité et de qualité, la collectivité a souhaité pouvoir renseigner et accompagner les Réunionnais au quotidien, près de chez eux.

Ainsi, la Région dispose de guichets d'accueil et d'information sur toute l'île pour répondre aux questions des visiteurs et instruire les dossiers de continuité territoriale notamment :

> Saint-Denis :

Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE

Avenue René Cassin Moufia

> Antenne Est :

92, Chemin Lebon

97440 Saint-André

> Antenne Ouest :

**6 Bis Route de Savanna
91460 Saint-Paul**

**> Antenne Sud :
20, rue Marius et Ary LEBLOND
97410 Saint-Pierre**

**> Annexe du Tampon :
228 rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon**

**> Annexe de Saint-Joseph :
322 rue Raphaël Babet
97480 Saint-Joseph**

→ Le numéro vert dédié à la continuité territoriale : **0800 097 400.**

